

Responsables d'astreinte le 27 mai 2022

ÉQUITÉ RÉTABLIE

Cette année, comme depuis 2 ans maintenant, les établissements de la petite enfance étaient fermés pour le pont de l'Ascension.

Le vendredi 27 mai 2022, tous les agents travaillant dans un EAPE (établissement d'accueil petite enfance) ont été invités à poser un jour de congé, y compris les 15 responsables d'astreinte ce jour-là.

En CHSCT, vendredi dernier, **la secrétaire d'instance a demandé à la direction que les responsables d'astreinte récupèrent leur jour de congé.**

En effet, **il est anormal que ces professionnels soient débités d'un repos alors que leur mission les obligeait à rester à disposition en cas d'incident sur les établissements !**

La DFPE, qui n'avait d'autre choix que de prendre en compte cette mesure, **nous a donc confirmé que la journée du 27 mai 2022 pour les responsables d'astreinte, serait posée en autorisation spéciale d'absence (ASA).**

→ Nous vous invitons à être attentifs et attentives à votre Chronotime dans les semaines à venir concernant cette date.

La **CFTC** se félicite que la justice et l'équité entre tous aient été rétablies par cette direction.

La CFTC à votre écoute et à vos côtés

